

Les Fondamentaux du Droit du Travail pour les Managers Programme indicatif

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les réflexes appropriés pour limiter le risque de contentieux,
- Evaluer ses pratiques managériales au regard des obligations légales,
- Appliquer efficacement le Droit du Travail au quotidien.

Durée de la formation

3 jours, soit 21 heures

Public concerné

Responsables hiérarchiques d'unités,
Responsables d'équipes,
Managers de Proximité,
Dirigeants de TPE / PME

Pré requis

Notions de Droit du Travail

Moyens pédagogiques

Un support de cours sera remis à chaque participant.

Méthode pédagogique Suivi et évaluation

Exposé discussion,
Mise en commun des expériences,
Cas pratiques,
QCM final

Thèmes abordés lors du cours

Connaître les règles applicables au Droit du Travail :

- Les sources du droit : la loi, la convention et les accords collectifs
- Le règlement intérieur dans l'entreprise

Maîtriser les enjeux du contrat de travail :

- Optimiser la période d'essai,
- Modifier le contrat de travail,
- Envisager le licenciement pour motif individuel (procédure, éléments à réunir ...),
- Gérer les autres cas de rupture du contrat (démission, rupture conventionnelle ...)

Sécuriser le recours aux CDD et à l'intérim :

- Les motifs de recours,
- Les durées maximales,
- Le renouvellement des contrats

Gérer la durée du travail et les absences du collaborateur :

- Veiller au respect de la durée du travail
- Agir efficacement en cas d'absence (maladie, maternité, accident du travail ...)
- Respecter les règles relatives aux congés payés

Prendre conscience des principaux risques sociaux :

- Responsabilité civile et pénale,
- Harcèlement moral et discrimination



BULLETIN D'INSCRIPTION

Ce bulletin doit être dûment complété, il est indispensable à la bonne gestion de votre dossier

Retournez ce bulletin à **ARHELIS Formation** - Le Forum, 70 Rue Joseph Alois Schumpeter, Parc de l'aéroport 34470 PEROLS ou par fax au **04 67 64 11 98** ou par mail à contact@arhelis.com

SOCIETE :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville : Téléphone :

Fax : E-mail :

Code NAF : N° SIRET :

Responsable formation : M. Mme Mlle

Au sein de la société, ce dossier est suivi par : M. Mme Mlle

PARTICIPANT Nom

/Prénom :

Fonction :Téléphone :

Fax : E-mail :

Adresse d'envoi de la convocation :

.....

INTITULE FORMATION(S) CHOISIE(S) :

- Date(s) :

REGLEMENT :

Total prix stage(s) HT :€

TVA en vigueur (19,60 %) =€ **TOTAL TTC =** €

Date, Cachet et Signature :



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation d'ARHELIS rappelées ci-dessous.

Sauf dérogation formelle et expresse d'ARHELIS, ces dispositions prévalent sur toute autre.

Le client déclare les accepter sans réserve.

Une facture globale est adressée au client, cette dernière est payable à réception, à l'ordre de la SARL ARHELIS.

Tout paiement intervenant plus de 10 jours ouvrés après la date d'échéance mentionnée sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ARHELIS se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'acompte de 30 % n'a pas été intégralement acquitté.

Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'organisme payeur désigné par le client, la société ARHELIS serait fondée à les réclamer au client, solidairement débiteur à son égard.

Dans la mesure où ARHELIS édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande.

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription auprès d'ARHELIS.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à notre Service Commercial.

Par ailleurs, soucieux de la confidentialité des données, il est précisé qu'ARHELIS s'interdit d'échanger vos adresses et coordonnées avec d'autres sociétés.

Participation à un stage inter entreprises :

Dans le cas où le nombre de participants à un stage serait jugé insuffisant, ARHELIS se réserve le droit de reporter ou de supprimer ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue.

Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors intégralement remboursés.

Toute annulation peut être faite par le client, sans frais, uniquement si cette annulation intervient au moins 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation qui interviendrait moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, ARHELIS facturera un dédit de 50 % des frais de stage, montant non imputable par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

En cas de prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique par l'OPCA de l'entreprise cliente, il est rappelé que l'attestation correspondante doit être envoyée à ARHELIS dans les plus brefs délais. A défaut de paiement par l'OPCA, l'entreprise reste solidairement débitrice des factures émises par ARHELIS en début ou en fin de formation.

ARHELIS indiquera, lors de l'envoi au client de la convocation au stage, le lieu de formation retenu, en fonction de ses capacités et de sa qualité d'accueil.

Une attestation de participation sera également établie.

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Montpellier.